

PACTE DE NON AGRESSION ET DE LA LIBRE CIRCULATION DANS LA COMMUNE DE NDENGA

ENTRE

LES HABITATS DE LA COMMUNE DE NDENGA ET LES DEPLACES DE NDENGA VIVANT A KAGA BANDORO.

- Considérant que la communauté de la commune de Ndenga a souffert des effets de la crise militaro-politique qu'a connu la RCA, depuis 2012 et les violences, les destructions des champs, le vol des bétails, les attaques des convois et les braquages des véhicules des Ongs ont mis la population dans une situation difficile ;
- Considérant que le conflit est en train de prendre une tournure intercommunautaire impliquant les éleveurs et les agriculteurs d'une part et les bandes de Doukouma et les mandias de Ndenga de l'autre ;
- Considérant les effets négatifs des barrières érigées par les Antibalakas à Doukouma ;
- Considérant les mouvements incontrôlés des Antibalakas venant d'ailleurs ainsi que ceux des Ex Séléka, des éleveurs Mbororos et Mbararas armés ;
- Considérant le non emploi des jeunes qui s'adonnent aux braquages freinant la libre circulation ;
- Considérant la volonté de la population de Ndenga : Homme, femmes, jeunes, enfants et les personnes déplacées de renforcer le vivre ensemble et construire une paix durable ;

Nous, communauté de la commune de Ndenga, nous nous engageons de ce qui suit :

Article 1^{er} : La communauté s'engage de résoudre pacifiquement tout conflit qui surviendrait dans la commune.

Article 2 : Les Anti Balakas de Doukouma s'engagent à démanteler la barrière placée dans leur village et à ne plus mettre en d'autre.

Article 3 : Les Anti balakas de la commune de Ndenga s'engagent à :

- Ne plus Attaquer les convois, les véhicules des humanitaires,
- Ne plus voler les bœufs des Mbororos/Mbararas
- Ne plus effectuer des exactions sur la population civile

Article 4 : Les personnes déplacées s'engagent à veiller sur les Mbororos à :

- Ne plus détruire les champs des agriculteurs
- Ne plus faire les faire des menaces, des exactions et des violences sur les agriculteurs

Article 5 : La communauté s'engage à dénoncer tous les auteurs de troubles et les ennemis de la paix.

Article 6 : La communauté s'engage à mettre en place un comité inclusif de médiation et de surveillance du présent pacte ;

Article 7 : Tout différend lié à l'interprétation du présent pacte sera réglé à l'amiable.

Fort de tout de ce qui précédé, nous recommandons ce qui suit :

- Au comité de médiation et de surveillance du pacte, d'organiser des séances de sensibilisation pour renforcer la cohésion sociale.
- Au gouvernement centrafricain, d'accélérer le processus de DDRR et de décentraliser les ressources des communes.
- A la MINUSCA, de démanteler les barrières tenues par les ex sélékas dans la Nana Gribizi et de décentraliser les activités de THIMO sur les axes.
- Aux acteurs humanitaires, de décentraliser l'assistance vers la commune de Ndenga.
- A l'Ong ACORD, de faire le suivi régulier du pacte signé par la communauté de Ndenga et de renforcer le pacte en organisant des activités sportives et culturelles dans cette commune.

Le pacte est rédigé en deux exemplaires originaux et prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Ndomété, le 10 Juin 2017

Ont signé les représentants des communautés de la commune de Ndenga et les personnes déplacées de Ndenga vivant à Kaga Bandoro.

Signataires

N°	Entités	Noms et Prénoms	Signature
1	IMAM MOSQUE K/B	MAHAMAT BREME	
2	Mairie Ndenga	BAMOUTE Marceline	
3	Pasteur CERIM	Ngodi Noël	
4	Maître	Boukar ABDOU	
5	Suppléant Député Ndenga	Aloué Billy D	
6	plate forme K/B	MOHAMED SANI MHA	
7	Curé Ndomété	NSAROUNBA Luc	
8	chef de Groupe	MAMANE Justin	
9	Com ZONE ABLK NANA GAZA	TOENIA YVES	
10	Doukouma Comzone ABLK	Guemanele Gautier	
11	Antibalaka Comzone HPTII	INGUISSA Gustave	
12	Antibalaka Commandant	PIZIMANDJA Francois	
13	chef ABLK	YAMAYE Léandre	
14	Jeunesse K/B musulmane	Mouhamadou BACHIRA	
15	Jeunesse peulhe	IBRAHIM OUMAROU	
16	YAHIGAZA Luc	Maire Ndenga	